



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 01 JANVIER 2015**

**MEILLEURS VŒUX A TOUS POUR CETTE NOUVELLE ANNEE**

# LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Au menu : de grands rendez-vous électoraux en France (départementales en mars, régionales en décembre) mais aussi en Angleterre et en Espagne, environnementaux (sommet de Paris), sans oublier le sport : mondial de rugby en Angleterre et euro de basket en France...

**1<sup>er</sup> JANVIER**  
Création de la métropole de Lyon, absorbtion du département du Rhône.



**9 MARS**  
Les décrets de l'union sont obligatoires dans les logements.



**20 MARS**  
Éclipse solaire partielle totale entre l'Écosse et l'Islande.



**22 ET 29 MARS**  
Élections départementales (nouveau scrutin partiel et nouvelle cartographie).



**5 JUIN**  
Congrès du PS à Poitiers (jusqu'au 7).



**DECEMBRE**  
Élections régionales.



**JANVIER**

- 1<sup>er</sup> : Salaire minimum unifié en Allemagne (8€50 l'heure).
- 5 : Début d'une grève des cliniques et hôpitaux privés.
- 6 : Jospin entre au Conseil constitutionnel.
- 7 : Soldes d'hiver (jusqu'au 17 février).
- 13 : L'Assemblée se prononce sur l'intervention en Irak.
- 17 : Coupe d'Afrique des Nations en Guinée Equatoriale (jusqu'au 7 février).
- Championnat du monde de handball au Qatar (jusqu'au 1<sup>er</sup> février).
- 22 : La loi Macron à l'Assemblée.
- 26 : Procès Bettencourt à Bordeaux.
- 29 : Festival de la bande dessinée d'Angoulême (jusqu'au 1<sup>er</sup> février).

**FÉVRIER**

- 1<sup>er</sup> : Possible hausse des péages autoroutiers. Législative partielle dans le Doubs.
- 2 : Procès de l'affaire du Carlton à Lille (jusqu'au 20).
- 6 : Début du Tournoi des 6 Nations.
- 7 : Premiers départs en vacances d'hiver (zone A).
- 14 : Élections nigériennes.
- 17 : Mardi-gras.
- 19 : Nouvel an chinois (année de la chèvre).
- 20 : 40<sup>e</sup> cérémonie des Césars du cinéma.
- 21 : Salon de l'agriculture à Paris (jusqu'au 1<sup>er</sup> mars).
- 22 : 87<sup>e</sup> cérémonie des Oscars du cinéma.

**AVRIL**

- Centenaire du génocide arménien de 1915.
- 4 : Pâque juive.
- 5 : Pâques.
- 11 : Premiers départs en vacances de printemps (zone A).
- 19 : Élections finlandaises.
- 25 : Ouverture de la réplique de la grotte Chauvet.

**JUIN**

- 4 : Sommet du G7 au château d'Elm au Bavière (et le 5).
- 6 : Finale de la Ligue des champions à Berlin.
- 17 : Début des épreuves du bac (jusqu'au 24).
- 18 : Début du Ramadan.
- 21 : Fête de la musique.
- 24 : Soldes d'été (jusqu'au 4 août).

**SEPTEMBRE**

- 4 : Championnat d'Europe de basket en France (jusqu'au 20).
- 19 : Journées européennes du patrimoine (et le 20).

**NOVEMBRE**

- 10 : Sommet du G20 à Antalya (Turquie).

**DECEMBRE**

- 10 : Sortie de Star Wars épisode VII.
- 19 : Vacances de Noël (jusqu'au 4 janvier).
- Cent ans d'Edith Piaf.

**AVRIL**  
Naissance du second enfant de Kate et William de Cambridge.



**MARS**

- 1<sup>er</sup> : Dernier délai pour un accord « politique » sur le programme nucléaire iranien.
- 6 : Élections estoniennes.
- 9 : Derniers retours de vacances d'hiver (zone B).
- 15 : Grand Prix d'Australie à Melbourne et début de la saison de F1.
- 20 : Salon du livre à Paris (jusqu'au 23).
- 22 : Élections suédoises.
- 29 : Passage à l'heure d'été.
- 31 : Fin de la trêve hivernale.

**MAI**

- 1<sup>er</sup> : Finale de la Coupe d'Europe de Rugby.
- 8 : 70<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 11 : Derniers retours de vacances de printemps (zone B).
- 13 : Festival de Cannes (jusqu'au 24).
- 14 : Ascension.
- 16 : Nuit européenne des musées.
- 23 : Concours Eurovision à Vienne.
- 24 : Pentecôte.
- Grand Prix de F1 de Monaco.
- 25 : Internationaux de France de tennis à Roland Garros.
- 30 : Finale de la Coupe de France de football.

**JUILLET**


- 1<sup>er</sup> : Autotests sida en vente libre dans les pharmacies.
- 4 : Début des vacances d'été. Départ du Tour de France (jusqu'au 26).
- 7 : Résultats du bac.
- 14 : La sonde américaine New Horizons survole Pluton.
- 25 : Tirage au sort des éliminatoires pour la Coupe du monde de football 2018 en Russie.
- 31 : Le CIO désigne la ville hôte des Jeux Olympiques d'hiver 2022 entre Pékin et Almaty (Kazakhstan).

**AOÛT**

- 22 : Championnats du monde d'athlétisme à Pékin (jusqu'au 30).
- 31 : Rentrée scolaire.

# DE 2015

Année internationale des sois  
Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière  
Année européenne du développement  
Capitales européennes de la culture : Mons (Wallonie, Belgique) et Pilsen (Tchéquie)



**7 MAI**  
Élections britanniques

**1<sup>er</sup> JANVIER**  
La Lituanie adopte l'euro

**1<sup>er</sup> MAI**  
Exposition universelle à Milan sur le thème «Nourrir la planète» (jusqu'au 31 octobre).

**18 SEPTEMBRE**  
Coupe du monde de rugby en Angleterre (jusqu'au 31 octobre).

**30 NOVEMBRE**  
Conférence sur le climat à Paris (jusqu'au 11 décembre).


**NOVEMBRE-DECEMBRE**  
Élections espagnoles.

**25 OCTOBRE**  
Présidentielle argentine.

**7 JUILLET**  
Début du procès de l'ancien président ivoirien Gbagbo devant la CPI.

**17 MARS**  
Élections israéliennes

**30 JUIN**  
Dernier délai pour finaliser un accord sur le nucléaire iranien.



# La Charente n'a gagné que 4 122 habitants

RECENSEMENT Avec une population légale de 353 657 habitants, la Charente n'est ni moribonde ni déclinante, mais sa démographie n'est guère dynamique. Le point

OLIVIER SARAZIN

o.sarazin@sudouest.fr

Le constat de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est sans appel : avec une population de 353 657 habitants, la Charente demeure le moins peuplé des départements de la Région Poitou-Charente. Ce chiffre, arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2012, entre en vigueur en ce début d'année 2015. Il a valeur légale mais aussi symbolique. Il nous dit que la Charente n'est ni moribonde ni déclinante, mais que sa démographie n'est guère dynamique.

## 1 La Charente-Maritime bien plus attractive

La carte que nous publions ci-contre vaut tous les discours : elle montre combien le littoral atlantique est plus attractif que l'intérieur des terres. Entre 2007 et 2012, la population de la Charente-Maritime (628 733 habitants) a augmenté de 0,76 % en moyenne chaque année. Chez nous, la hausse est plus timide : + 0,23 % seulement.

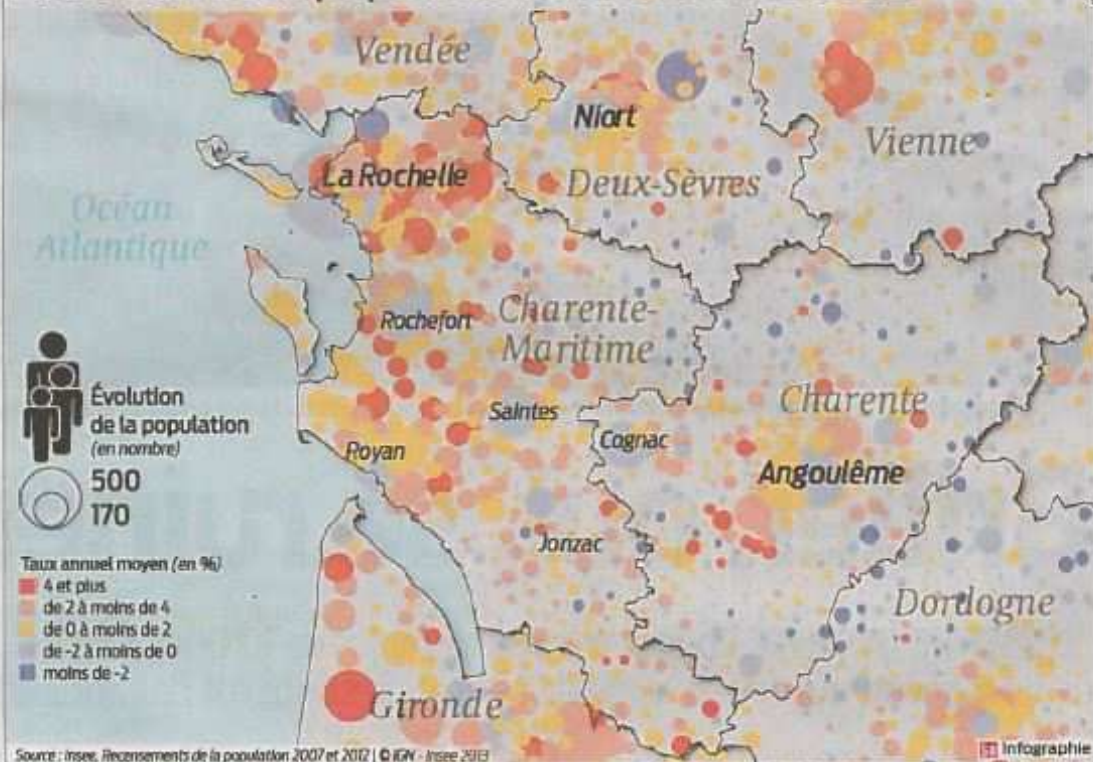
Pourtant, les deux départements charentais vieillissent à l'unisson, avec des soldes naturels négatifs comparables (- 0,1 % et - 0,05 %). Comprenez que les naissances sont moins nombreuses que les décès. Des doux rivages d'Oléron aux terres froides de Charente limousine, le solde n'est que migratoire. Avec une nuance importante : les nouveaux venus s'installent plus volontiers près de l'océan.

Entre 2007 et 2012 (période de référence de l'Insee), la Charente a gagné 4 122 habitants ; la Charente-Maritime 23 323.

## 2 Angoulême freine la baisse

Avec 42 014 habitants, Angoulême demeure la seule grosse ville de Charente. Mais sa population chute, au rythme moyen annuel de - 0,3 %. Ce calcul a été effectué entre 2007 et 2012. Au total, la ville préfectorale a perdu 655 habitants. Certes, on observe un léger redressement entre 2011 et 2012 (+ 297 habitants

## Évolution de la population entre 2007 et 2012



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012 | © IGN - Insee 2013

par rapport à 2011), mais ce sursaut pontuel n'a, pour les experts de l'Insee, aucune valeur scientifique.

L'aire urbaine d'Angoulême, quant à elle, progresse toujours : 180 593 habitants, + 0,39 %. On précisera que le phénomène d'étalement urbain ne profite plus aux communes de la première couronne : la population de Soyaux est en chute libre (lire plus loin) ; celles de Ruelle, Gond-Pontouvre et L'Isle-d'Espagnac baissent. Seules les communes de La Couronne et de Saint-Yrieix progressent un peu, mais pas aussi vite que Brie, Rouillet et Garat, dans la deuxième couronne.

## 3 Non, Cognac ne se redresse pas !

Il y a quelques jours, Michel Gourinchas était tout guilleret, heureux d'annoncer à son conseil municipal que la ville avait gagné 25 habitants en un an. Ce n'est pas faux mais ce n'est pas ainsi que l'Insee compte et dessine ses courbes. L'Institut national de la statistique et des

études économiques n'accorde en effet que peu de crédits à la comparaison des chiffres de deux années successives. Gare aux interprétations hâtives : non, Cognac, 18 626 habitants, ne se redresse pas. La deuxième ville de Charente perd 617 habitants depuis 2007, au rythme annuel moyen de - 0,6 %. Là est la froide réalité statistique.

Notons également qu'en Poitou-Charentes, seules deux des neuf grandes aires urbaines déclinent : Cognac (- 0,09 %) et Châtelleraut (- 0,39 %).

## 4 Soyaux loin sous la barre des 10 000

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Soyaux, troisième commune du département, passait sous le seuil symbolique des 10 000 habitants. Elle s'en éloigne aujourd'hui plus encore. L'Insee y a compté 9 570 personnes et calculé une baisse moyenne annuelle de - 1,55 %. Faut-il voir, ici, la conséquence de l'opération de renouvellement urbain (ORU) qui a transfor-

mé le quartier populaire du Champ-de-Manoeuvre ? C'est une explication plausible... En Poitou-Charentes, seules les villes de Saint-Maixent-l'École, Châtelleraut et Pons chutent ainsi.

## 5 Les 20 premières communes

Derrière Angoulême, Cognac et Soyaux, voici le Top 20 des plus importantes communes de Charentes : Ruelle-sur-Touvre (7 436 habitants) ; La Couronne (7 410) ; Saint-Yrieix-sur-Charente (7 124) ; Gond-Pontouvre (5 892) ; L'Isle-d'Espagnac (5 267) ; Champniers (5 171) ; Barbezieux-Saint-Hilaire (4 823) ; Jarnac (4 419) ; Brie (4 249) ; Rouillet-Saint-Estèphe (4 109) ; Châteaubernard (3 666) ; Fléac (3 613) ; Ruffec (3 494) ; Châteauneuf-sur-Charente (3 432) ; Saint-Michel (3 279) ; Chasseneuil-sur-Bonnieure (3 076) ; Magnac-sur-Touvre (3 058) ; La Rochefoucauld (2 848) ; Confolens (2 640).

Olivier Sarazin

# La pénibilité va rendre des comptes

Le compte pénibilité, qui offrira des avantages aux salariés du privé travaillant dans des secteurs éprouvants, entre en vigueur. Une «avancée» selon l'Etat, une «usine à gaz» selon le patronat

Le compte pénibilité, mesure emblématique de la réforme des retraites de 2014, entre en vigueur partiellement aujourd'hui.

## Avantages pour les salariés

Le compte doit permettre aux salariés ayant exercé des métiers pénibles de pouvoir se former, travailler à temps partiel ou partir plus tôt à la retraite. C'est «une avancée sociale majeure» et un «vrai marqueur de gauche», dit-on dans la majorité.

Dès aujourd'hui, les salariés exposés à quatre facteurs - travail de nuit, travail répétitif, en horaires alternants ou en milieu hyperbare (comme les travaux sous-marins) - auront droit à un compte.

Les six autres facteurs (postures pénibles, manutentions manuelles de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques, températures extrêmes, bruit) ne doivent entrer en vigueur que le 1er janvier 2016.

## Acquisition de points

Les salariés exposés à un facteur, qu'ils soient en CDI, CDD ou intérim, obtiendront quatre points par an et ceux exposés à plusieurs facteurs, huit points. Le nombre maximal de points accumulés sur l'ensemble d'une carrière est fixé à 100. Un point pourra donner droit à 25 heures de formation. Il faudra 10 points pour travailler à mi-temps pendant un trimestre, ou avoir droit à un trimestre d'assurance vieillesse.

Les 20 premiers points seront réservés à la formation.



La construction et le bâtiment, qui comptent de nombreux salariés exposés, représentent les premiers secteurs touchés par le compte pénibilité.

Photo archives AFP

## Uniquement le privé

Le compte est réservé aux salariés du privé. Le gouvernement estime qu'il «profitera à près d'un million de salariés dès 2015 et 3 millions dès 2016».

Selon une étude de la Dares (ministère du Travail), qui se fonde sur des seuils «peu contraignants» différents de ceux retenus pour le compte, plus de 8 millions de salariés (40%) ont été exposés à au moins un facteur de pénibilité en 2010. Et 10% étaient exposés à trois facteurs cumulés.

Les ouvriers sont les plus exposés

(70%) devant les employés de commerce et de service (48%) et seulement 12% chez les cadres et professions intellectuelles.

Par secteur, la construction est spécialement touchée (66% de salariés exposés), devant l'industrie manufacturière (56%), l'agriculture (52%) ou la santé (42%).

## Opposition

Opposées au compte pénibilité depuis le début, les organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) dénoncent une «usine à gaz» et un dispositif «jugé impraticable et kaf-

kaïen par toutes les entreprises». Les employeurs devront aussi financer le compte, leurs cotisations étant majorées lorsqu'au moins un salarié est exposé. Le coût direct n'est «pas exorbitant» et «pas de nature à mettre en danger les entreprises», selon le cabinet d'expert Secafi.

«On ne me fera pas croire que cocher une case sur le bulletin de paye une fois par an pour dire si oui ou non ces personnes sont concernées par les critères de pénibilité, c'est un travail extrêmement difficile», fait valoir la ministre de la Santé Marisol Touraine.

# Social, santé: les nouveautés de l'an 2015

Outre le compte pénibilité (voir ci-dessus), la nouvelle année sera marquée par un certain nombre de mesures portant sur les revenus, la consommation et la santé

## LE PORTE-MONNAIE

■ **Le SMIC horaire** passe à 9,61 euros bruts (+0,8%), soit 1.457,52 euros bruts mensuels.

■ **PRESTATIONS FAMILIALES:** les plafonds d'attribution des prestations (allocation rentrée, accueil du jeune enfant...) seront revalorisés de 0,7%.

■ **REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) «socle»:** il va augmenter de 0,9%: 513,88 euros par mois pour une personne seule, à 770,82 euros pour une personne seule avec un enfant et 1.079,14 euros pour un couple avec deux enfants.

■ **REDEVANCE AUDIOVISUELLE:** hausse de trois euros à 136 euros en métropole. En Outre-mer, elle passe à 86 euros, en hausse d'un euro.

■ **IMPOT SUR LE REVENU:** suppression de la première tranche, ce qui devrait bénéficier à 6,1 millions de foyers.

■ **GAZOLE:** hausse de 4 centimes.

■ **RETRAITES COMPLEMENTAIRES:** augmentation des taux contractuels obligatoires de cotisation Arcco et Agirc de 0,1 point.



Aucun plastique alimentaire ne doit plus comporter du Biphéno A. Photo archives AFP

■ **CSG:** 460.000 retraités assujettis à la contribution sociale généralisée (CSG) passeront du taux réduit (3,8%) au taux normal (6,6%). Outre ces perdants, il y aura des gagnants: 700.000 personnes doivent bénéficier d'une baisse de leur taux de CSG.

■ **IMMOBILIER:** les jeunes ménages modestes primo-accédants, achetant un appartement neuf dans les nouveaux quartiers, bénéficient d'une TVA abaissée à 5,5%.

■ **DONATIONS:** les donations de logements neufs aux enfants et petits enfants, réalisées avant fin 2016, bénéficient d'un abattement exceptionnel de 100.000 euros, tout comme les donations de terrains jusqu'à fin 2015, à condition qu'ils soient ultérieurement construits.

■ **FONCTIONNAIRES:** les agents les plus mal payés (catégorie C, 46% d'entre eux) se voient attribuer cinq points d'indice. Cette mesure, annoncée dès 2013 en même temps que le gel du point d'indice, fait suite à un premier coup de pouce en 2014, pour maintenir ces agents au-dessus du Smic. Cela représente 277,81 euros bruts annuels pour 2015.

■ **PACTE DE RESPONSABILITE:** première étape de la mise en œuvre du dispositif, dont le «zéro charge» au niveau du Smic (l'employeur d'un smicard ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale), une baisse des cotisations pour les travailleurs indépendants et la suppression pour 200.000 entreprises de la C3S, une taxe calculée sur le chiffre d'affaires qui doit disparaître d'ici 2017.

■ **CICE:** deuxième étape qui doit porter la baisse du coût du travail de 4% à 6% sur les salaires allant jusqu'à 2.800 euros nets/mois (9% dans les DOM).

■ **TAXI, VTC:** loi Thévenoud, qui définit les conditions d'exercice des professions de taxis, voitures de transport avec chauffeur (VTC) et moto-taxis.

## AU TRAVAIL

■ **FORMATION:** mise en place du compte personnel de formation qui accompagnera chaque salarié durant toute sa vie professionnelle, y compris pendant d'éventuelles périodes de chômage.

■ **SERVICE PUBLIC REGIONAL D'ORIENTATION:** créé sous l'égide des régions, le SPRO réunira tous les organismes utiles à l'orientation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi (centres d'information et d'orientation, Onisep, Missions locales, Pôle emploi, Réseau information Jeunesse).

## A LA MAISON

■ **BISPHENOL A:** interdit dans les contenants alimentaires.

■ **DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE:** à partir du 8 mars, les logements devront en disposer. Actuellement, il n'y en aurait que 20% d'équipés.

## LE PIÉTON

Souhaite une bonne et heureuse année à tous ses lecteurs ! Vous qui lisez tous les jours ce petit billet quotidien, sachez que 2015 sera l'année de toutes les commémorations, tous les anniversaires : les 500 ans de l'avènement du bon roi François I<sup>er</sup> (né à Cognac, faut-il le rappeler), les 300 ans de la maison Martell et les 250 ans d'Hennessy. En France, on fêtera également les 850 ans de la naissance de Philippe Auguste ; les 400 ans de l'expédition de Samuel de Champlain jusqu'à Montréal ; les 300 ans de la mort de dom Pérignon, « père du champagne », du décès de Louis XIV et de l'ouverture de l'Opéra-Comique ; les 100 ans de la création de l'hebdomadaire satirique le « Canard Enchaîné », et les 50 ans du lancement du premier satellite français à partir d'une fusée Diamant et de l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc entre l'Italie et la France. Autant d'occasion de boire un coup (avec modération). Santé à tous !

## ■ Pierre-Yves Briand,



le maire de Châteaubernard (Photo CL), procédera à l'inauguration officielle du Castel, le nouvel espace festif et culturel de la commune, vendredi 16 janvier à 18h30. Il sera accompagné de Maria Godlewska, l'architecte, et de nombreuses personnalités lors de cette soirée qui s'achèvera par un concert de la musique des forces aériennes à partir de 20h30.